

Orientation 11 Favoriser une meilleure gestion environnementale du territoire

Orientation 11 Favoriser une meilleure gestion environnementale du territoire

« Les acteurs publics sont les premiers concernés par l'intégration des principes du développement durable dans leurs projets et doivent être exemplaires pour les autres acteurs du territoire ».

Mesures de formation

« Proposer des cycles de formation, à destination des élus et techniciens, liées aux thématiques du développement durable (éco-construction, achats durables, zéro pesticide, éclairage public, manifestations écoresponsables...) ;

Proposer un dispositif d'accompagnement des collectivités locales afin d'inclure des clauses environnementales et sociales dans tous les marchés publics (boîte à outils avec des cahiers des charges d'appel d'offre type, réseaux d'acheteurs publics...) »

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

« Recense et diffuse les différentes actions innovantes réalisées sur le territoire pour favoriser le transfert d'expériences entre les collectivités ».

page 108

Référence ID de l'article : #1330

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-21 10:05